

## **BOURSE « COUP DE POUCE » pour les jeunes de 16- 20 ans**

La Communauté de communes a décidé de participer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de son territoire en instaurant une bourse d'un montant de 150€ pour financer le code de la route et de 100€ pour le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs de centre de loisirs).

En contrepartie de cette aide les jeunes doivent effectuer 20h d'action citoyenne bénévole non rémunérée au sein d'une association ou d'un service public implantés sur le territoire Billom-St Dier/ Vallée du Jauron.

Cette bourse « coup de pouce » s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 20 ans au moment de la demande, qui habitent ou dont les parents habitent sur une des communes de la Communauté de communes BILLOM-ST DIER/VALLE DU JAURON.

Il faut que le jeune ou ses parents (ou le parent référent) aient un impôt sur le revenu (ligne 14 de l'avis d'imposition) compris entre 0 et 900 € pour l'année N-1.

Pendant l'action citoyenne le jeune sera encadré par un adulte référent.

Le jeune peut avoir démarré son code de la route ou le BAFA 3 mois avant la demande de bourse.

**Pour de plus amples renseignements et retirer un dossier de demande, prendre contact avec le service enfance jeunesse de la Communauté de communes auprès de la coordonnatrice :**

- Ⓣ Mardis, jeudis, vendredis 9h00 16h30 04/73/70/73/23 Relais enfance à St Dier ou par mel [jeunesse@stdb-auvergne.com](mailto:jeunesse@stdb-auvergne.com)
- Ⓣ Lundis et mercredis de 8H30 11h30 rue des Boucheries à Billom 04/73/79/00/45